



PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

La greffière informe l'Assemblée de l'absence inévitable de la présidente et invite le président adjoint à prendre place sur le fauteuil, comme le prévoit la loi. Le président adjoint occupe le fauteuil à 10 heures.

M. KHAN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 213 — *Loi modifiant la Loi sur le soin des animaux/The Animal Care Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. KHAN intervient.

N. FONTAINE, M. MARTIN, M^{me} LAMOUREUX et M. GUENTER posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

N. FONTAINE, MM. MARTIN et WIEBE, M^{me} LAMOUREUX ainsi que M. GUENTER interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. WISHART présente la proposition suivante :

Proposition n°2 : Proposition visant à exhorter le gouvernement fédéral à renforcer les dispositions sur le cautionnement pour lutter contre la hausse du taux de crimes violents

Attendu :

que le Canada enregistre une hausse du taux de crimes et d'infractions violents et que le Manitoba n'est pas épargné par cette tendance nationale;

que la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan constatent également cette tendance et, en raison de la hausse de crimes violents, que des Canadiens innocents deviennent victimes de crimes perpétrés par des récidivistes;

qu'un grand nombre de personnes qui commettent des crimes violents sont connues de la police et du système judiciaire et qu'elles ont été mises en liberté sous caution malgré les crimes violents qu'elles ont commis et les accusations de tels crimes portées contre elles;

que cette année, Winnipeg a malheureusement déjà enregistré un nombre d'homicides sans précédent;

que ce gouvernement provincial est uni dans la défense des victimes de crimes violents et de violence familiale ainsi que des survivants d'abus sexuels;

que ce gouvernement provincial s'engage à mettre en œuvre des mesures de prévention afin d'améliorer la sécurité de tous les Manitobains;

que le gouvernement fédéral est responsable du *Code criminel* (Canada) et qu'il a le pouvoir de mettre en œuvre des mesures de sécurité publique pour empêcher la mise en liberté sous caution des personnes qui risquent de récidiver;

que la coalition des libéraux et des néo-démocrates au niveau fédéral pourrait se ranger du bon côté et se joindre au gouvernement provincial afin de défendre les Manitobains et de s'efforcer d'assurer leur sécurité;

que les victimes de crimes violents devraient avoir l'assurance que justice leur sera rendue peu importe les armes utilisées lors des crimes,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba soit exhortée à s'unir et à demander au gouvernement fédéral d'améliorer les lois pénales et d'apporter des modifications prévoyant l'ajout des armes blanches au paragraphe 515(6) du *Code criminel*, lequel paragraphe est fondé sur le principe du renversement du fardeau de la preuve, pour faire en sorte que les Canadiens soient mieux protégés et que les délinquants violents qui demandent la mise en liberté sous caution soient traités comme il se doit.

Il s'élève un débat.

M. WISHART intervient.

N. FONTAINE ainsi que MM. SMOOK, GERRARD et WOWCHUK posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

N. FONTAINE, M. SMOOK, U. ASAGWARA et M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

TREIZE HEURES TRENTE

Les projets de loi mentionnés ci-après, dont l'objet a été indiqué, sont lus une première fois :

(N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act;*

(M. le ministre GOERTZEN)

(N° 215) — *Loi sur les accords de confidentialité/The Non-Disclosure Agreements Act.*

(M. LAMONT)

Le président adjoint dépose le rapport annuel et le plan de services du Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022.

(Document parlementaire n° 6)

M^{me} la première ministre STEFANSON fait une déclaration au sujet du soutien apporté à l'Ukraine.

M. KINEW et, avec le consentement de l'Assemblée, M. LAMONT font des observations sur la déclaration.

M^{me} GUILLEMARD, ministre de la Santé mentale et du Mieux-être de la communauté, fait une déclaration au sujet de Movember.

M. ALTOMARE et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M. KHAN, M^{me} SMITH (Point Douglas), M. le ministre EWASKO ainsi que MM. WASYLIW et LAMONT font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. ALTOMARE — Demande visant à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à consulter des spécialistes et experts en acoustique afin de déterminer le moyen le plus efficace de réduire les nuisances sonores liées à la circulation, à s'engager à prendre des mesures significatives en réponse aux préoccupations des résidents et à faire face à ce problème en construisant un mur antibruit le long des zones résidentielles adjacentes à la route périphérique Sud, du chemin St. Anne's au chemin St. Mary's, ainsi que pour les résidents du quartier River Park South.

M. BRAR — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à prendre des mesures pour mettre en place dans les écoles publiques des programmes bilingues anglais-pendjabi semblables aux autres programmes bilingues qui existent déjà et pour enseigner le pendjabi à d'autres niveaux dans le système scolaire manitobain.

T. LINDSEY — Demande visant à exhorter la ministre de la Santé et le ministre des Aînés et des Soins de longue durée à augmenter immédiatement les investissements dans les services de soins à domicile de sorte que les travailleurs en soins à domicile soient rémunérés équitablement et que les clients reçoivent le niveau de service dont ils ont besoin.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à collaborer avec les municipalités afin de créer un programme incitatif provincial — notamment sous la forme d'un remboursement de taxe — qui encouragerait les particuliers et les chefs d'entreprise à acheter des systèmes de sécurité homologués.

M^{me} LATHLIN — Demande visant à exhorter le ministre de l'Infrastructure à effectuer une évaluation de la route provinciale secondaire n^o 224 et à procéder aux réparations adéquates au moyen de fonds publics le plus rapidement possible.

M. SANDHU — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à prendre des mesures pour mettre en place dans les écoles publiques des programmes bilingues anglais-pendjabi semblables aux autres programmes bilingues qui existent déjà et pour enseigner le pendjabi à d'autres niveaux dans le système scolaire manitobain.

M^{me} SMITH (Point Douglas) — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à prendre des mesures pour mettre en place dans les écoles publiques des programmes bilingues anglais-pendjabi semblables aux autres programmes bilingues qui existent déjà et pour enseigner le pendjabi à d'autres niveaux dans le système scolaire manitobain.

M. GERRARD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à approuver la prise en charge des traitements liés à la perte auditive par le régime d'assurance-maladie de Santé Manitoba et à offrir à tous ceux qui en ont besoin une couverture basée sur le revenu étant donné qu'il a été démontré que l'ouïe est essentielle pour la santé cognitive, mentale et sociale des Manitobains ainsi que pour leur bien-être.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le ministre HELWER tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 3 — *Loi modifiant la Loi sur les statistiques de l'état civil (forme du nom)/The Vital Statistics Amendment Act (Name Registration)*.

La période des questions orales se poursuit.

M. BUSHIE, M^{me} LAMOUREUX et T. LINDSEY posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M. BUSHIE, T. LINDSEY et M^{me} LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le *ministre* GOERTZEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 5 — *Loi sur la dévolution de la Couronne (modification de diverses lois)/The Demise of the Crown Act (Various Acts Amended)*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* GOERTZEN intervient.

N. FONTAINE et M. GERRARD posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

N. FONTAINE et M^{me} MARCELINO interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président adjoint,

Andrew Micklefield